

Réduction des plastiques à usage unique et réemploi

Tour d'horizon des réglementations
les plus ambitieuses

MAI 2022

NO PLASTIC

IN MY SEA

Introduction

La pollution plastique a des conséquences délétères sur l'ensemble des écosystèmes et aucun milieu n'est épargné par ses formes visibles et invisibles (macro déchets, micro et nano plastiques). Par ailleurs, elle se double d'une pollution chimique, du fait des additifs présents dans les produits et emballages plastiques.

La surexposition de la population au plastique et à ses pollutions, notamment sous forme de micro et nano plastiques, est à l'origine d'atteintes à la santé humaine, de plus en plus documentées par les études scientifiques.

Si depuis quelques années différentes formes de régulation voient le jour, elles ne répondent pas encore à l'ampleur des externalités négatives des produits plastiques.

En effet, la Directive européenne sur les plastiques à usage unique et la loi AGEC (anti gaspillage et pour une économie circulaire) peinent à être intégralement appliquées.

Par ailleurs, au vu des alertes récentes des scientifiques en amont de la résolution sur un futur traité sur la pollution plastique, ou plus récemment sur la nécessité de plafonner la production mondiale¹, ces régulations sont encore clairement insuffisantes.

La Directrice générale de l'ONU environnement a d'ailleurs appelé à fermer le robinet du plastique et à ne pas attendre le traité définitif prévu en 2024.

Il appartient donc à chaque État de mettre en œuvre la politique la plus ambitieuse possible face à la crise des plastiques.

Plusieurs États en Europe et dans le monde ont promulgué des textes après la loi AGEC, avec pour certains un niveau d'ambition supérieur, notamment sur le réemploi ou les interdictions des plastiques à usage unique.

La commission européenne a annoncé également en mars une initiative pour les produits durables qui laisse présager des textes à venir structurants, notamment sur les emballages.

Le début d'un nouveau quinquennat, annoncé comme plus ambitieux sur les sujets environnementaux et la planification écologique, constitue une opportunité pour rehausser nos objectifs et s'inspirer de ces textes.

Ce document recense les réglementations les plus fortes, récemment adoptées ou en cours de discussion.

Nous espérons qu'elles seront source d'inspiration pour le gouvernement et l'Assemblée Nationale afin de renforcer la loi AGEC et d'agir plus efficacement contre la pollution plastique et les risques sanitaires aujourd'hui avérés de notre surexposition à cette matière.

¹ Bergmann, M *et al.* (2022). A global plastic treaty must cap production, *Science*, Vol 376, Issue 6592, pp. 469-470
[DOI: 10.1126/science.abq0082](https://doi.org/10.1126/science.abq0082)

Table des matières

Tour d’horizon des réglementations les plus ambitieuses pour réduire les plastiques à usage unique	4
Mégots	4
Gobelet, vaisselle et emballage de sauce	6
Réemploi	8
Bouteille en plastique et eau du robinet	9
Hygiène et cosmétique	11
ANNEXE : Les principaux points noirs en termes de pollution plastique	12
Top 10 des déchets plastiques à usage unique retrouvés sur les plages européennes selon l’étude d’impact de la Commission européenne, 2018.	12
Autres pollutions plastiques importantes	12

Tour d'horizon des réglementations les plus ambitieuses pour réduire les plastiques à usage unique

Si la loi AGECE (anti gaspillage et pour l'économie circulaire) présente des dispositifs intéressants, des réglementations plus engageantes sont apparues depuis son vote en 2020.

Ce document propose une liste non exhaustive des réglementations actées ou encore en discussion qui définissent des objectifs et des actions ambitieuses pour réduire les plastiques à usage unique et ainsi agir à la source contre leur pollution.

Même si des actions existent dans tous les pays du globe, l'analyse porte très majoritairement sur des pays du continent européen.

MÉGOTS

Les mégots représentent le 2ème déchet plastique à usage unique le plus retrouvé sur les plages européennes (Étude d'impact de la Commission européenne, 2018)².

Espagne	<p>Incitation à interdire le tabac sur les plages</p> <p>Suite à plusieurs tests dans le pays, l'article 18 de la nouvelle loi pour une économie circulaire donne la possibilité aux élus locaux d'interdire de fumer sur les plages et de délivrer des amendes.</p> <p>L'objectif est d'harmoniser les règles de prévention sur le plan national. [loi entrée en vigueur le 10/04/2022]³</p> <ul style="list-style-type: none">- Application de l'article 18 de la loi par ordonnance municipale à Barcelone sur toutes ses plages soit 5 km de littoral et mise en place d'une contravention de 30€ pour non-respect à partir de juillet 2022. [annoncé, ordonnance à venir]
----------------	---

² Commission européenne (2018), *Reducing Marine Litter: action on single use plastics and fishing gear*, [Impact Assessment](#), Bruxelles.

³ La nouvelle loi sur les déchets et les terres contaminées pour une économie circulaire : "[Ley 7/2022, de 8 de abril, de residuos y suelos contaminados para una economía](#)"

	<ul style="list-style-type: none"> - D'autres villes espagnoles se sont engagées dans ce dispositif comme Cadix, Saint Sébastien ou encore Santa Cruz de Tenerife.
Pays-Bas	<p>Objectif de 70 % de réduction des mégots dans l'environnement en 2026 et étude d'une interdiction des filtres</p> <p>Deux motions ont été discuté lors d'un débat sur l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La motion de résolution du député Kauthar Bouchallikht sur un objectif de réduction de 70% du nombre de filtres de cigarettes dans l'environnement en 2026 par rapport à 2022, datant du 3 février 2022⁴ - La motion du député Eva Van Esch (soutenu par Plastic Peuken Collectief⁵) sur une interdiction nationale du plastique dans les filtres à cigarettes, datant du 3 février 2022.⁶ Vivianne Heijnen, Secrétaire d'Etat à l'infrastructure et à la gestion de l'eau, devrait donner son positionnement dans les prochaines semaines. Elle a indiqué vouloir en discuter avec le ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports, concerné également par la question du tabagisme.
France	<p>Objectif de réduction de 40% du nombre de mégots abandonnés illégalement dans l'espace public en 2027</p> <p>L'éco-organisme Alcome a la responsabilité d'atteindre cet objectif.⁷</p> <p>Alcome, créée en juillet 2021 par le Ministère de la Transition écologique pour 6 ans, est en charge de :⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribuer des cendriers de poche et de rue pour éviter que les mégots soient jetés par terre ; - Financer des campagnes de sensibilisation sur l'impact environnemental des mégots ; - Financer des projets de R&D visant à développer des moyens de collecte des mégots innovants ainsi que des solutions de recyclage. <p>À noter : les plages ne sont pas soumises aux textes de loi interdisant de fumer dans les lieux affectés à l'usage collectif.⁹ Un arrêté municipal doit être édicté pour rendre une plage sans tabac.</p>

⁴ <https://www.tweedekamer.nl/kamerstukken/moties/detail?id=2022Z01871&did=2022D04029>

⁵ Plastic Peuken Collectief : alliance de partis qui veulent mettre fin à la pollution environnementale causée par les mégots de cigarettes

⁶ <https://www.tweedekamer.nl/kamerstukken/moties/detail?id=2022Z01873&did=2022D04030>

⁷ [Arrêté du 5 février 2021](#) portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac

⁸ [Arrêté du 28 juillet 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac](#) équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000033045219/>

GOBELET, VAISSELLE ET EMBALLAGE DE SAUCE

D'après une méta-analyse internationale de juin 2021¹⁰, entre 50 à 88% de la pollution plastique des milieux aquatiques proviendrait de la restauration à emporter.

Allemagne	Interdiction des gobelets jetables en restauration rapide dès 2023 « Les restaurants, bistrot et cafés qui vendent des repas sur le pouce ou des boissons à emporter seront obligés, à partir de 2023, de proposer leurs produits dans des emballages réutilisables pour les boissons. La variante réutilisable ne doit pas être plus chère que le produit dans l'emballage jetable. En outre, des gobelets réutilisables doivent être disponibles pour toutes les tailles de boissons à emporter. » Les établissements de - de 80m ² ne sont pas soumis à cette obligation mais ils doivent permettre à leurs clients de remplir leurs propres récipients réutilisables. Source : extrait du communiqué officiel du BMU (Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs) datant de janvier 2021 ¹¹
Irlande	Interdiction des emballages de sauce (2020-2025) et taxe sur les gobelets (été 2022) <ul style="list-style-type: none">- Selon le plan national d'actions sur les déchets pour une économie circulaire (2020-2025)¹², le gouvernement irlandais s'est engagé à interdire les "articles de sucre et de condiments (bûchettes de sucre, sauce, mayonnaise, etc.) à usage unique en plastique" (date en cours de précision sur la période du plan).- Taxes sur les gobelets à usage unique dans le projet de loi sur l'économie circulaire. La taxe sur les gobelets à usage unique pour les boissons chaudes pourrait s'élever à 20 cents / tasse. L'intention de la loi est d'inciter le secteur à supprimer les gobelets

¹⁰ Etude publiée dans Nature Sustainability en juin 2021 "[An inshore-offshore sorting system revealed from global classification of ocean litter](#)"

¹¹ [Communiqué officiel du Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs](#) (Bun- desministerium für Umwelt, Naturschutz und nukleare Sicherheit, BMU) de janvier 2021(en allemand)

¹² Ministère de l'environnement, du climat et des communications, [Plan d'action sur les déchets pour une économie circulaire](#), "Politique nationale irlandaise sur les déchets 2020-2025" (en anglais) :

	jetables. [Elle devrait entrer en vigueur avant l'été 2022.]
Royaume-Uni	<p>Interdiction des emballages de sauce et taxe sur les gobelets [annoncé, pas encore voté]</p> <p>Tout comme son voisin Irlandais, les prochaines interdictions de PUU pourraient viser les emballages de sauce (moutarde, mayonnaise, ketchup, vinaigre lait) à usage unique et les autres gobelets à usage unique.</p> <p><i>"The Government is going further by also launching a separate call for evidence to address other sources of plastic pollution. This will ask stakeholders for views on tackling commonly littered plastics such as wet wipes, tobacco filters, sachets and other single-use cups."</i></p> <p>Source: Communiqué de presse du département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra), 2021.¹³</p>
France	<p>Loi Agec et décrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2020 et 2021, - Possibilité pour le consommateur de se faire servir boissons et nourriture dans son propre contenant - Réduction prévue pour les boissons <p>NB : ces articles sont très peu appliqués comme l'a démontré notre enquête de 2021¹⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au 1er janvier 2023 : <ul style="list-style-type: none"> o Interdiction de la vaisselle jetable dans les fast-food pour les repas servis sur place. o Amende de 1 500 euros pour les contrevenants.

¹³[Communiqué de presse du 20 novembre 2021, département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales](#) (Department for Environment, Farming and Rural Affairs, Defra) (en anglais)

¹⁴[Enquête sur l'application de la loi Agec dans la restauration à emporter.](#)

RÉEMPLOI

Le réemploi est la solution la plus prometteuse préconisée dans le cadre du plan systémique proposé par l'étude internationale de référence « Breaking the plastic Wave » de Pew Charitable trust¹⁵

Portugal	<p>Objectif : 30% de réemploi de tous les emballages mis sur le marché d'ici 2030</p> <p>[Décret entré en vigueur en 2020] ¹⁶</p> <p>D'ici 2030, 30 % de tous les emballages mis sur le marché (tous matériaux confondus) devront être réutilisables.</p> <p>À partir de janvier 2023, des quotas de réemploi élevés s'appliqueront aux emballages de boissons (les quotas seront décidés par l'industrie et les autres parties prenantes) et approuvés par le gouvernement. Une proposition de loi doit être livrée au gouvernement avant septembre 2022. Un des objectifs devrait être le suivant : 50% du volume annuel des boissons mises sur le marché réemployables en janvier 2030.</p>
Roumanie	<p>Objectif : 25% de réemploi de tous les emballages en 2025</p> <ul style="list-style-type: none">• 5% de tous les emballages mis sur le marché la première année• Ce pourcentage doit augmenter de 5% par an jusqu'en 2025 inclus pour atteindre 25% <p>[Ordonnance entrée en vigueur en 2018]¹⁷</p>
France	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réemploi de 10% de tous les emballages d'ici 2027• Réemploi de 5% de tous les emballages d'ici 2023 [1er décret 3R]• 20 % de réduction des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation

¹⁵ [Rapport Breaking the plastic wave](#) (2020)

¹⁶ [Lei 52/2021 \(Loi n° 52/2021 du 10 août - en portugais\)](#) et [Decreto-Lei n.º 102-D/2020 \(Décret-loi n° 102-D/2020, du 10 décembre - en portugais\)](#)

¹⁷ [NOTĂ DE FUNDAMENTARE - la Ordonanța de urgență a Guvernului nr. 74/2018](#) - pentru modificarea și completarea Legii nr. 211/2011 privind regimul deșeurilor, a Legii nr. 249/2015 privind modalitatea de gestionare a ambalajelor și a deșeurilor de ambalaje și a Ordonanței de urgență a Guvernului nr. 196/2005 privind Fondul pentru mediu

BOUTEILLE EN PLASTIQUE ET EAU DU ROBINET

La bouteille en plastique est le premier déchet en plastique à usage unique le plus retrouvé sur les plages européennes (Étude d'impact de la Commission européenne, 2018)¹⁸.

Allemagne	<p>Objectif de réemploi : 70 % pour les emballages de boissons¹⁹</p> <p>Cet objectif élevé de 70% est cependant non contraignant à date. Des négociations sont en cours avec les associations qui souhaiteraient rendre contraignante la loi entrée en vigueur en 2019 avec des sanctions.</p> <p>Par ailleurs, le système de consigne mixte pour réemploi et recyclage (DRS)²⁰ s'applique aux boissons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Depuis 2019 : bière, eau, boissons non alcoolisées, boissons mixtes alcoolisées.- Depuis 2022 : vin, jus de fruits (plastique, métal) <p>Le montant de la consigne sur les contenants à usage unique est de 25 centimes.</p>
Initiatives locales dans le monde	<p>Plusieurs villes optent pour des interdictions locales de bouteilles plastiques en matière de politiques publiques.</p> <p>On peut citer les villes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lachen (Inde) depuis 2016- Toronto (Canada) : interdit la vente et la distribution de bouteilles d'eau dans tous les centres civiques, les installations publiques et les parcs en 2012.- Concord (Etats-Unis) : L'une des premières villes du pays à interdire les bouteilles d'eau en plastique à usage unique en 2013, infligeant aux magasins une amende pouvant aller jusqu'à 50 dollars.- San Francisco (Etats-Unis) : interdiction de vendre sur les terrains appartenant à la ville, à l'exception des événements sportifs depuis 2018.

¹⁸ Commission européenne (2018), *Reducing Marine Litter: action on single use plastics and fishing gear*, [Impact Assessment](#), Bruxelles.

¹⁹ Loi relative à la mise sur le marché, à la reprise et à la valorisation de qualité des emballages (Loi sur les emballages - VerpackG) [§ 3 Définitions](#)

²⁰ Loi relative à la mise sur le marché, à la reprise et à la valorisation de qualité des emballages (Loi sur les emballages - VerpackG) [§ 31 Obligations de consignation et de reprise des emballages de boissons à usage unique](#)

<p>France</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2021 : Interdiction de distribuer gratuitement de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel. Cette disposition ne s'applique pas aux établissements non desservis par un réseau d'eau potable, à la distribution gratuite de bouteilles en plastique lorsqu'elle répond à un impératif de santé publique, ou lorsqu'une restriction de l'eau destinée à la consommation humaine pour les usages alimentaires est prononcée par l'autorité administrative compétente. - Depuis le 1er janvier 2022, Obligation de mettre à disposition des fontaines à eau et de les signaler dans les établissements accueillant plus de 300 personnes. - Dès le 1er janvier 2023, Amende allant jusqu'à 7 500 euros si non-respect de loi concernant les fontaines à eau. - Objectif : réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à 2030. NB : aucun plan précis n'est à ce jour engagé pour atteindre cet objectif. <p style="text-align: right;">D'après la loi AGEC (2020)</p>
----------------------	--

HYGIÈNE ET COSMÉTIQUE

Les produits d'hygiène font partie du top 10 des déchets plastiques retrouvés sur les plages européennes et les micro plastiques contribuent de manière importante à la pollution plastique.

Irlande	<p>Interdiction des lingettes (non médicales) et des plastiques à usage unique de toilettes pour les hôtels) [2020-2025]</p> <p>L'Irlande souhaite adopter des mesures qui vont au-delà de la directive européenne SUP.</p> <p>Selon le plan national d'actions sur les déchets pour une économie circulaire (2020-2025), le gouvernement irlandais s'engage à interdire avant 2025 ²¹:</p> <ul style="list-style-type: none">- les lingettes (non médicales),- les articles de toilette en plastique à usage unique des hôtels, <p>D'ici au 31 décembre 2024, les producteurs de lingettes humides seront soumis à un système de responsabilité élargie des producteurs (REP)</p>
France	<p>Loi AGECC :</p> <ul style="list-style-type: none">- Au 1er janvier 2024 : Interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques (particules dont la taille est inférieure à 5 millimètres).- Au 1er janvier 2026 : Interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques (autres que les cosmétiques exfoliants ou gommages qui sont déjà interdits depuis 2018) comme les shampooings, produits de coloration, gels douche, démaquillants.

²¹ Ministère de l'environnement, du climat et des communications, [Plan d'action sur les déchets pour une économie circulaire, "Politique nationale irlandaise sur les déchets 2020-2025"](#) (en anglais)

ANNEXE : Les principaux points noirs en termes de pollution plastique

Top 10 des déchets plastiques à usage unique retrouvés sur les plages européennes selon l'étude d'impact de la Commission européenne, 2018²².

Traduction du Tableau 2 intitulé "Sampling numbers of top 10 SUP items" p.14

Position	Type de produit	Nombre total
1	Bouteilles de boissons, bouchons et couvercles	24 541
2	Mégots de cigarettes	21 854
3	Cotons-tiges	13 616
4	Paquets de chips / emballages de confiseries	10 952
5	Applicateurs de protections hygiéniques	9 493
6	Sacs en plastique	6 410
7	Couverts, pailles et touillettes	4 769
8	Gobelets et couvercles	3 232
9	Ballons et bâtonnets de ballon	2 706
10	Contenants alimentaires, y compris les emballages destinées à la restauration rapide	2 602

Autres pollutions plastiques importantes

Par ailleurs, les plastiques à usage unique ne sont pas les seuls déchets responsables de la pollution plastique. **En mer, les matériels de pêche, constitués en majorité par du plastique, sont aussi une source de pollution.** En Europe, ils représentent à eux seuls 27% des déchets marins retrouvés sur les plages.

Enfin, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) démontre dans un rapport²³ datant de 2020 **la part importante des microplastiques primaires** dans la pollution marine. Cette forte concentration de ces microplastiques provient essentiellement du lavage de textiles synthétiques et de l'abrasion des pneus sur les routes.

²² Commission européenne (2018), *Reducing Marine Litter: action on single use plastics and fishing gear*, [Impact Assessment](#), Bruxelles.

²³Boucher, J et Friot, D (2020), *Microplastiques primaires dans les océans : évaluation mondiale des sources*, Gland, IUCN. 44p.

**Tour d'horizon des réglementations les plus ambitieuses
sur la réduction du plastique à usage unique**

Mai 2022

